

personnes âgées

Décès liés à l'agriculture au Canada*

(*2006-2015, 60+ans)

Au Canada, il y a davantage d'agriculteurs de plus de 70 ans que de moins de 35 ans. Bien que les taux de mortalité liés à l'agriculture pour les agriculteurs plus âgés aient diminué, le taux de mortalité reste le plus élevé chez les agriculteurs plus âgés, soit de 60 ans et plus.

De 2006 à 2015, il y a eu 358 décès liés à l'agriculture chez les agriculteurs plus âgés (60 ans+), dont 96 % étaient des hommes.

Mécanisme des accidents mortels

Renversement 18 %

Écrasement 16 %

Lié aux animaux 10 %

Coincé/heurté par une machine 7 %

Heurté par un objet autre qu'une machine 7 %

Autres mécanismes 42 %



Des 65 décès causés par le renversement, la majorité, 77 % (50 décès), mettait en cause un tracteur. Les décès par renversement mettant en cause un VTT représentent 15 % (10 décès).



Dans presque deux-tiers des décès par renversement (63 %, 35 décès), le décédé était trop près d'un bord de terrain ou sur une pente.

Des 58 décès par écrasement, la majorité (61 %, 35 décès) mettait en cause un équipement agricole sans conducteur. Dans ce type de blessure, la victime est écrasée par une machine qu'on avait laissée en marche ou qu'on n'avait pas bloquée alors qu'elle était sur une pente.

Des décès par écrasement, 71 % mettaient en cause un tracteur (41 décès), et 9 % (5 décès), un véhicule tout-terrain.



Des 35 décès liés aux animaux, 51 % (18 décès) mettaient en cause un cheval et 49 % (17 décès), une vache ou des bovins.

Des 26 décès survenus en raison de heurts ou de coincements par une machine, 35 % (9 décès) des personnes ont été heurtées par un composant d'une machine lourde qui n'était pas en marche au moment de l'incident.



Des 24 décès survenus en raison de heurts ou de coincements par un objet autre qu'une machine, 50 % (12 décès) des personnes avaient heurté un arbre/un rondin/une branche.

Qu'est-ce que nous pouvons faire?

Faites une analyse de la sécurité des tâches :

- Identifier une tâche spécifique.
- Répartir le travail en tâches individuelles.
- Déterminer la compétence minimale pour effectuer la tâche en toute sécurité.
- Identifier les dangers potentiels associés à chaque tâche.
- Identifier les facteurs de risque personnels de la personne qui effectue la tâche.
- Déterminer les mesures à prendre pour éliminer ou contrôler les dangers et s'attaquer aux facteurs de risque personnels.

L'analyse de la sécurité des tâches doit être pertinente pour la personne qui effectue la tâche. Les compétences minimales comprennent des facteurs comme la formation, l'expérience, les capacités physiques et cognitives. Les facteurs de risque personnels prennent en compte les limitations qu'une personne pourrait avoir qui affectent la sécurité avec laquelle une tâche est exécutée.

Pour obtenir de plus amples renseignements qui aideront à assurer la sécurité à la ferme, visitez casa-acsa.ca.